



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 4128

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les difficultés que rencontrent les charcutiers-traiteurs à obtenir l'agrément du secrétariat de la commission des titres restaurant. L'instruction de la demande d'assimilation à restaurateur d'un charcutier-traiteur proposant chaque jour à la vente des préparations alimentaires répondant aux exigences du décret du 29 décembre 1988 requiert plusieurs mois. Or, il s'agit souvent de repreneurs d'entreprises qui avaient l'agrément et qui doivent déposer à nouveau une demande, durant la longue période d'instruction, le règlement des titres adressés à la CTR demeurant bloqué par le secrétariat de la commission.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et à accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerce bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4128

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2072

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3211